



Le principe du contradictoire en Sciences

par Bernard Beauzamy
PDG, SCM SA

2012

Le fondement de la démocratie est l'existence d'une opposition. Celle-ci a le droit de s'exprimer et les institutions veillent à ce que ce droit soit garanti : égalité du temps de parole lors d'élections, tribunes dans les journaux, etc.

Le fondement du droit tient au "principe du contradictoire" : chacune des parties doit être informée de tous les éléments dont l'autre partie dispose. Aucun procès ne serait jugé équitable si, par exemple, l'accusation faisait état, auprès du jury, d'éléments que la défense n'a pu ni analyser, ni réfuter.

Ces deux piliers de la démocratie et du droit n'existent pas en sciences ; ils ont disparu progressivement depuis une trentaine d'années. Il y a de très nombreux sujets de société qui sont de nature scientifique : les risques naturels (séismes, inondations, etc.), la santé publique (épidémiologie), les préoccupations liées à l'environnement, et bien d'autres encore. Sur chacun d'eux, on constate la même chose : un petit groupe de scientifiques prend le pouvoir, influence les gouvernements et l'opinion publique, et la messe est dite : pas de débat !

L'exemple le plus frappant est évidemment celui du réchauffement climatique, où un groupe de scientifiques (le GIEC), appointé au niveau mondial, a pris le pouvoir et déclaré dès 2007 : "les faits sont établis, il n'y a plus à discuter". Sur le plan scientifique, ceci est une complète absurdité : la variation naturelle du climat, et la rareté des données disponibles (elles sont à la fois trop récentes et trop pauvres) font qu'aucune conclusion n'est possible. Pour un mathématicien, il n'y a absolument rien qui permette de penser que les variations actuelles du climat dépassent celles que la Terre a connues par le passé, moins encore qui permette de croire que l'homme y soit pour quelque chose. Mais osons la question qui fâche : combien de fois "Le Monde" a-t-il, en trente ans, ouvert ses colonnes à ce débat ?

La structure actuelle de la recherche scientifique permet, et même favorise, la mainmise d'un parti sur une idée, sur une approche. Il n'existe pas, chez nous, de CSA qui veille à l'égalité des temps de parole, ni de Cour de Cassation qui vérifie que les droits de la Défense n'ont pas été bafoués. Bien au contraire, on assiste, depuis trente ans, à un morcellement de la recherche scientifique (dont l'Etat se désengage), au profit d'organismes qui essaient d'exister tant bien que mal ; ils ont une "compétence" fixée par le Conseil des Ministres, et ils confondent cette compétence institutionnelle avec une compétence scientifique. Comme maintenant n'importe qui peut développer des modèles mathématiques sur son ordinateur, et prétendre qu'ils décrivent la réalité, on assiste à un "Yalta" généralisé : une multitude d'organismes, juridiquement compétents, scientifiquement insignifiants, qui s'efforcent chacun dans son coin, avec ses méthodes, d'attirer l'attention du public en propageant chacun les peurs qu'il peut inventer. On ne sait plus de quoi l'on mourra : le cancer de la vessie, causé par les moteurs diesel, les leucémies diverses, causées par les champs électromagnétiques, la maladie d'Alzheimer, causée par les lignes à haute tension, et j'en passe.

Le "Grenelle de l'Environnement" porte une très lourde part de responsabilité dans cette détérioration de l'esprit scientifique. Avant le Grenelle, il y avait les faits, juge de paix souverain : si les faits n'étaient pas en accord avec une théorie, la théorie s'effaçait et une seule expérience, un seul chercheur, pouvait avoir raison contre tous. Le Grenelle a remplacé les faits par un consensus. On met ensemble des associations d'usagers, de consommateurs, des politiques, quelques scientifiques convenablement disposés, et on obtient un "consensus", qui aura force de loi : nous sommes en démocratie. Peu importe qu'il soit contraire aux lois de la nature ; à quoi servirait un débat, puisqu'il y a consensus ?

Nous sommes, en théorie, dans une ère où l'information circule librement : c'est assurément le cas pour l'information politique, mais non pour l'information scientifique, considérée comme propriété personnelle par tous ces organismes insignifiants qui cherchent à exister. Tout argument est bon pour ne rien divulguer ; la loi "Informatique et Libertés" est la barrière la plus souvent invoquée.

La dissémination en très petites chapelles sans valeur scientifique a des conséquences amusantes par leur contradiction même. Prenons la sismologie. Le procès en appel de l'affaire AZF lui accorde la plus grande attention, en insistant sur le consensus des experts, capables de reconstituer l'endroit et l'instant de l'explosion avec la plus grande précision. Mais, un mois après, un tribunal italien condamne ces mêmes sismologues à de la prison ferme, pour n'avoir pas su prévenir les populations du danger relatif à un séisme. Le consensus sur le passé est probablement plus facile que la prévision des phénomènes naturels... On multiplierait les exemples : chaque chapelle a les siens.

Je suis extrêmement pessimiste quant à la capacité du pays à restaurer les règles de base du débat scientifique. Nous sommes entrés dans une ère d'obscurantisme, dont il faudra probablement des centaines d'années pour sortir. Entre Aristarque de Samos et Copernic, on voit environ 1 700 ans d'une régression intellectuelle majeure, qui a permis à un fait scientifique également majeur d'être occulté pendant une très longue période : la Terre tourne autour du Soleil.

Il faut pour cela des moyens considérables, analogues au "Grenelle" et, à cette époque, appelés "conciles". Il faut réunir des assemblées, jeter l'anathème sur les idées existantes en les déclarant non conformes au dogme, insister sur la suprématie du dogme sur l'expérience, marginaliser les irréductibles qui veulent réaliser des expérimentations, etc. Tous les cours faits à l'Université professaient que la Terre était immobile, centre de l'Univers ; toutes les publications, toutes les thèses, tous les livres confortaient ce point de vue.

La présente période d'obscurantisme a commencé dans les années 1970 ; elle s'est accentuée dans les années 1990 avec le "principe de précaution", puis dans les années 2000 avec le Grenelle de l'Environnement. Il n'y a pas d'apparence que nous puissions en sortir prochainement, puisque, comme pour l'hypothèse géocentrique, il y a consensus autour des bienfaits de cette position ; les scientifiques eux-mêmes s'en accommodent fort bien et y puisent leurs financements. Les mathématiques ont environ six mille ans d'existence et voient venir avec ironie "la longue nuit qui marche".